

dent, j'ai traité vaguement du mot «santé», employé vaguement dans l'article 18 du bill C-150.

Comme la motion n° 34 vise à qualifier le mot «santé» à l'égard de l'avortement, il me fait plaisir de féliciter l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), qui a présenté et plaidé éloquemment sa façon de voir le problème. Cependant, j'ai été extrêmement surpris de l'accueil plutôt froid que l'honorable ministre de la Justice (M. Turner) lui réservait.

Il n'y a pas si longtemps, l'honorable député de Gatineau (M. Clermont) présentait également un amendement. On se souvient que l'amendement de l'honorable député de Gatineau a été battu à plate couture. A ce moment-là, je me disais: Peut-être que l'amendement n'était pas dans le vent, peut-être qu'il a été mal vu des nouveaux députés libéraux, étant donné que l'honorable député de Gatineau est un membre de la vieille garde.

A tout événement, en ce qui a trait à l'amendement à l'étude, ce ne peut être le cas, puisqu'il nous est présenté par un avocat de Montréal, un nouveau député, un membre de la jeune équipe.

Monsieur l'Orateur, pendant la dernière campagne électorale, le très honorable premier ministre (M. Trudeau) se plaisait à signaler à travers le pays l'importance du dialogue. Depuis les élections, il nous l'a prouvé en engageant des candidats libéraux défaits; de fait, plusieurs bureaux ont été ouverts. Plusieurs de ces anciens candidats battus se promènent à travers la population.

Plusieurs d'entre eux ont été mobilisés et parcourent le pays pour dialoguer.

Pendant ce temps, à la Chambre, les députés élus normalement par la population, tels l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce et l'honorable député de Gatineau, sont catalogués. Ce que pensent ces députés, et même ce que pensent les députés libéraux, le très honorable premier ministre s'en fout comme de l'an 40.

La proposition de l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce est rejetée à l'avance. L'honorable ministre de la Justice nous l'a bien expliqué hier, et nous pouvons lire ses paroles à la page 8399 du compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes, et je cite:

Malgré la sincérité évidente et le poids de l'argument des députés qui appuient cet amendement... Je signale aux députés qui soutiennent cet amendement que le libellé du bill lui-même exprime de manière plus satisfaisante et plus concluante ce qu'eux-mêmes ont tenté d'énoncer par cet amendement.

Jusqu'où peut aller la bêtise humaine?

En Pologne, où l'avortement est à l'honneur, toutes les raisons sont bonnes. La question [M. Godin.]

tion de «santé» est également reconnue. Pour mobiliser la femme, toutes les raisons sont valables. Pour raisons de santé, des femmes se font avorter et, une semaine plus tard, ces mêmes femmes travaillent à la construction de routes, comme les hommes. On admettra avec moi qu'ainsi on se rétablit très vite. C'était certainement avantageux, pour le gouvernement polonais, de légaliser l'avortement, puisque la loi favorisant l'avortement, qui a été adoptée dans ce pays, sans aucune opposition, avantage grandement l'État, qui est le principal employeur. La femme polonaise n'est pas en santé pour donner naissance à un enfant, mais elle est en parfaite santé pour travailler pour le ministère de la Voirie, à un salaire de \$13 par mois.

En ce pays socialiste où le salaire mensuel garanti est de \$11, la Voirie socialiste est tellement généreuse qu'elle va jusqu'à accorder \$13 par mois à ces femmes qui travaillent à la construction de routes. Elles ne sont pas en santé pour être épouses, avec tout ce qui se rattache à cet état de vie, mais elles sont en parfaite santé pour travailler dans les usines, à la construction de routes et de ponts, et à l'exploitation de terres. Le tiers des fermes polonaises appartiennent aux femmes. Adoptant l'avortement pour les femmes polonaises...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre l'honorable député et l'inviter à revenir de la Pologne au Canada et, plus particulièrement, à l'amendement présentement à l'étude.

Il semble que les commentaires de l'honorable député, depuis quelques moments, ne se rapportent, ni de près ni de loin, à l'amendement à l'étude.

M. Godin: Merci bien, monsieur l'Orateur.

J'en reviens à l'amendement parce que, pour toutes sortes de raisons, on parle d'avortement dans ce pays.

Je suis allé en Pologne et je profite de l'occasion pour remercier le gouvernement canadien de m'avoir donné l'occasion de faire ce voyage.

Pour ne pas perdre trois mois de travail, on accepte l'avortement.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est important que les dames canadiennes sachent ce qui les attend, lorsque ce fameux bill sera adopté ou lorsque, malheureusement, l'article 18 sera adopté.

Je veux signaler, encore une fois, que pour ne pas perdre trois mois de travail, on accepte de se faire avorter. Pourtant, le salaire moyen, en Pologne, était de \$25 par mois. Dans ce pays où il en coûte \$450 pour acheter un réfrigérateur de 9 pieds cubes, vous devinez qu'il faut travailler plusieurs mois pour se payer un réfrigérateur, monsieur l'Orateur.